

Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2016

par Adam Cotter
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 28 juin 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2016

par Adam Cotter

En 2016, les infractions avec violence au *Code criminel* représentaient environ 1 crime porté à l'attention de la police sur 5. Bien que les crimes violents liés aux armes à feu ne représentent qu'une petite partie de tous les crimes commis au Canada au cours d'une année donnée, ils ont néanmoins d'importantes conséquences émotionnelles et physiques sur les victimes, les familles et les collectivités.

Le présent *Bulletin Juristat — En bref* contient de l'information sur les tendances récentes des crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police¹, y compris sur l'évolution de ces tendances depuis 2009², les variations géographiques au fil du temps et entre les régions, et les types d'armes à feu associés à ces crimes. Il est à noter que pour qu'une infraction soit considérée comme étant liée à une arme à feu, il suffit qu'une arme à feu³ soit présente au cours de la perpétration de l'infraction, et pas nécessairement utilisée.

Une faible proportion des crimes violents déclarés par la police impliquent des armes à feu

Parmi l'ensemble des crimes violents déclarés par la police, 4 sur 5 (78 %) n'étaient liés à aucun type d'arme. Dans les cas où une arme était présente, il s'agissait le plus souvent d'une arme autre qu'une arme à feu (19 %), comme un couteau ou un instrument contondant. Environ 3 % des crimes violents commis en 2016 étaient liés aux armes à feu. Plus précisément, de 2009 à 2014, la proportion de crimes de ce genre a varié de 1,9 % de tous les crimes violents à 2,3 %, et a ensuite augmenté légèrement pour atteindre 2,7 % en 2015 et 2,8 % en 2016 (tableau 1, tableau 2).

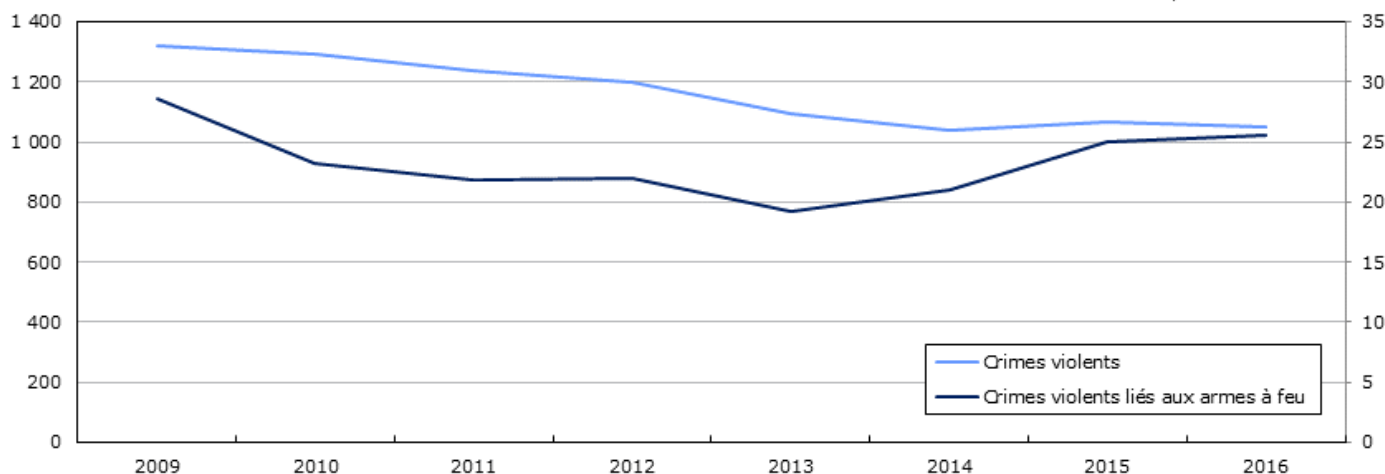
Le taux de crimes violents liés aux armes à feu est en baisse par rapport à 2009, mais en hausse du tiers par rapport à 2013

Le nombre de crimes liés aux armes à feu a augmenté au cours des dernières années, tandis que le nombre d'autres types de crimes a diminué. En 2016, environ 7 100 victimes de crimes violents impliquant la présence d'une arme à feu ont été dénombrées. Cela se traduit par un taux de 25 victimes de crimes violents liés aux armes à feu pour 100 000 Canadiens, un taux de 33 % supérieur à celui enregistré en 2013 (19 pour 100 000). Au cours de la même période, le taux global de crimes violents déclarés par la police a diminué de 4 % (tableau 1, graphique 1).

Graphique 1

Victimes de crimes violents et de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, Canada, 2009 à 2016

taux pour 100 000 habitants



Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (base de données sur les tendances).

Toutefois, le taux de crimes violents liés aux armes à feu a atteint son niveau le plus bas des dernières années en 2013⁴. Malgré les hausses observées depuis 2013, le taux de crimes violents liés aux armes à feu en 2016 est demeuré légèrement inférieur à celui déclaré par la police en 2009. En 2009, la police a fait état d'environ 7 300 victimes de crimes violents impliquant une arme à feu, ce qui représente un taux de 29 victimes pour 100 000 habitants.

Les données sur les armes sont recueillies au moyen de deux variables dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La première variable, l'**arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire**, permet de recueillir des renseignements sur l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire pendant la perpétration du crime, que l'arme en question ait été utilisée ou non. La deuxième variable, l'**arme ayant causé les blessures**, indique le type d'arme utilisé lors de la perpétration de l'infraction si la victime a subi des blessures corporelles par suite de l'infraction.

Somme toute, très peu de blessures résultant de crimes violents sont causées par des armes à feu. En 2016, un peu plus de 116 000 victimes de crimes violents ont subi des blessures par suite de ces crimes; parmi celles-ci, environ 1 500 (1 %) étaient attribuables à une arme à feu. Toutefois, comme on pouvait s'y attendre, dans le cas des crimes ayant entraîné des blessures graves, celles-ci étaient davantage attribuables à une arme à feu, toutes proportions gardées. Parmi l'ensemble des victimes de crimes violents, une arme à feu était à l'origine des blessures chez un peu moins de 1 % des victimes qui ont subi des blessures corporelles légères et chez 6 % de celles qui ont subi des blessures corporelles graves, et du décès dans une proportion de 32 %.

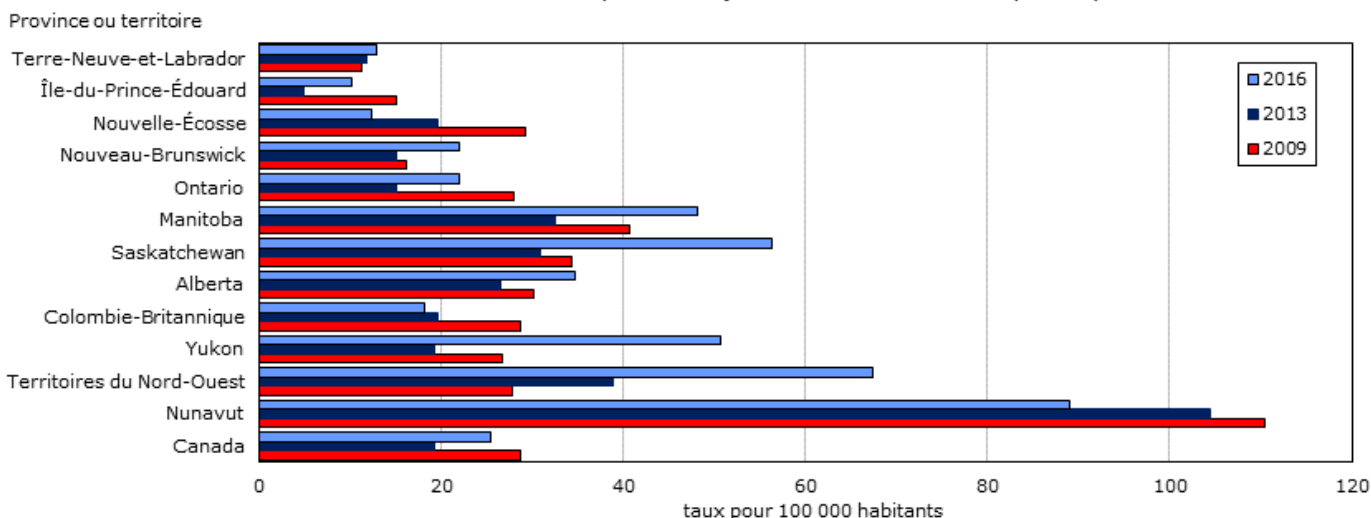
La Saskatchewan et le Manitoba enregistrent les plus hauts taux provinciaux de crimes violents liés aux armes à feu

À l'instar des tendances relatives aux crimes violents en général, la Saskatchewan (56 victimes pour 100 000 habitants) et le Manitoba (48 victimes pour 100 000 habitants) ont enregistré les plus hauts taux de crimes violents liés aux armes à feu parmi l'ensemble des provinces en 2016 (tableau 2). Dans ces deux provinces, ainsi qu'en Ontario et en Alberta, les infractions liées aux armes à feu représentaient 3 % des crimes violents qui ont été portés à l'attention de la police, tandis que la proportion variait de 1 % à 2 % dans les autres provinces et territoires (tableau 2).

Depuis 2013, le nombre de victimes de crimes violents liés aux armes à feu augmente dans la quasi-totalité du pays

Comparativement aux données enregistrées en 2013, le nombre de victimes de crimes violents liés aux armes à feu a augmenté d'environ 1 900 au Canada en 2016. Au cours de cette période, presque tous les secteurs de compétence déclarants au pays ont enregistré une hausse du nombre et du taux de victimes de crimes violents liés aux armes à feu (graphique 2).

Graphique 2
Victimes de crimes violents liés aux armes à feu, selon la province ou le territoire, 2009, 2013 et 2016



Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (base de données sur les tendances).

L'augmentation observée depuis 2013 est principalement attribuable à des hausses marquées du taux de crimes violents liés aux armes à feu en Saskatchewan (+83 %), au Manitoba (+48 %), en Ontario (+46 %), au Nouveau-Brunswick (+45 %) et en Alberta (+30 %) (tableau explicatif 1).

Tableau explicatif 1**Variations du nombre de victimes de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, selon la province ou le territoire, 2009, 2013 et 2016**

Province ou territoire	2016		Variation du taux en pourcentage de 2013 à 2016	Écart en nombre de victimes de 2013 à 2016	Variation du taux en pourcentage de 2009 à 2016	Écart en nombre de victimes de 2009 à 2016
	nombre	taux ¹	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Terre-Neuve-et-Labrador	66	12,9	10	4	15	8
Île-du-Prince-Édouard	15	10,1	109	8	-33	-6
Nouvelle-Écosse	117	12,4	-37	-67	-58	-156
Nouveau-Brunswick	166	21,9	45	52	36	45
Ontario	3 024	21,9	46	1 016	-22	-570
Manitoba	616	48,0	48	215	18	137
Saskatchewan	634	56,4	83	301	64	287
Alberta	1 472	34,6	30	410	15	364
Colombie-Britannique	864	18,2	-7	-38	-37	-400
Yukon	19	50,7	163	12	90	10
Territoires du Nord-Ouest	30	67,5	74	13	143	18
Nunavut	33	89,0	-15	-4	-19	-3
Canada	7 056	25,5	33	1 922	-11	-266

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Afin de faciliter les comparaisons au fil du temps, une base de données sur les tendances précise est tenue à jour. Cette base de données contient seulement les services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire pendant toute la période visée par la base de données (2009 à 2016). Par conséquent, il existe de légères différences entre les chiffres de la base de données sur les tendances utilisée pour faire des comparaisons au fil du temps, et les données de l'année 2016, lesquelles sont utilisées pour analyser les caractéristiques des crimes violents déclarés par la police au Canada. Selon la base de données sur les tendances, les services de police qui ont systématiquement déclaré des données au Programme DUC chaque année au cours de la période de sept ans ont fait état de 7 056 victimes de crimes violents liés aux armes à feu en 2016. En utilisant seulement les données de 2016, les services de police ont déclaré 7 104 victimes de crimes liés aux armes à feu. C'est ce qui explique les différences entre les chiffres représentant les victimes de crimes liés aux armes à feu dans ce tableau et ceux des autres tableaux et graphiques.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (base de données sur les tendances).

Dans l'ensemble, des hausses ont été observées dans presque toutes les provinces et tous les territoires déclarants de 2013 à 2016, à l'exception de la Nouvelle-Écosse (-37 %), du Nunavut (-15 %) et de la Colombie-Britannique (-7 %).

Bien que de nombreuses provinces aient enregistré des hausses par rapport au creux national de 2013, comparativement à 2009, le nombre de victimes de crimes violents liés aux armes à feu au Canada a diminué de 266 en 2016. Ce recul du nombre de victimes s'explique surtout par les baisses enregistrées en Ontario (-570), en Colombie-Britannique (-400) et en Nouvelle-Écosse (-156). En revanche, au cours de la même période, le nombre de victimes et le taux de crimes violents liés aux armes à feu ont augmenté considérablement en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

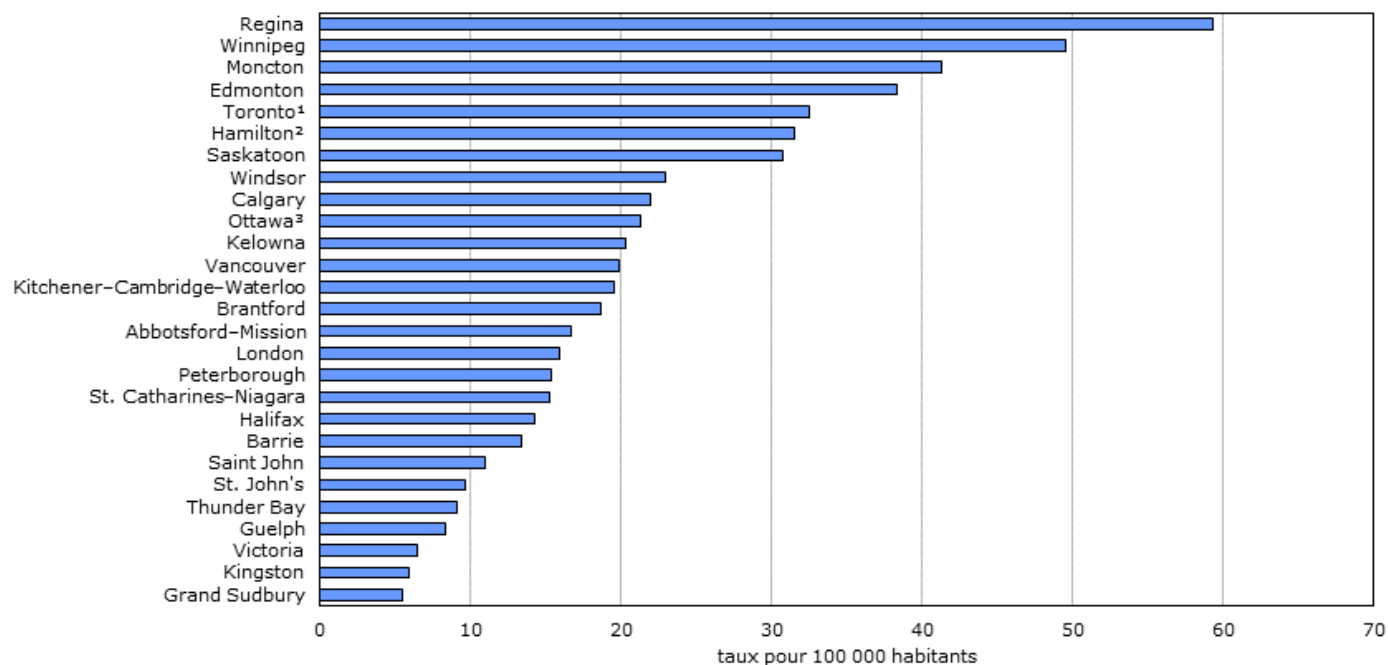
Parmi les régions métropolitaines de recensement, Regina et Winnipeg inscrivent les taux les plus élevés de crimes violents liés aux armes à feu

Suivant la tendance provinciale, Regina (59 pour 100 000 habitants) et Winnipeg (50 pour 100 000 habitants) ont affiché les taux les plus élevés de crimes violents liés aux armes à feu parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR) (tableau 3, graphique 3); venaient ensuite Moncton (41 pour 100 000 habitants), Edmonton (38 pour 100 000 habitants) et Toronto (33 pour 100 000 habitants).

Graphique 3

Victimes de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2016

Région métropolitaine de recensement (RMR)



1. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la RMR de Toronto.

2. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la RMR de Hamilton.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires policiers. La RMR d'Oshawa est exclue du présent graphique en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires policiers.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Comparativement à 2013, le taux de crimes violents liés aux armes à feu a plus que doublé à Regina (en hausse de 131 %, passant de 26 crimes pour 100 000 habitants en 2013 à 59 pour 100 000 en 2016) et à Moncton (en hausse de 119 %, passant de 19 crimes pour 100 000 habitants en 2013 à 41 pour 100 000 en 2016). En outre, le nombre de victimes de crimes violents liés aux armes à feu a augmenté de 869 à Toronto en 2016 comparativement à 2013, ce qui se traduit par une hausse de 83 % du taux.

Depuis 2013, de nombreuses petites RMR du Canada ont déclaré des diminutions du nombre de victimes de crimes liés aux armes à feu, dont certaines se sont traduites par des reculs importants du taux (St. John's, Saint John, Kingston, Peterborough, Brantford, Guelph, Barrie, Grand Sudbury, Thunder Bay, Abbotsford-Mission et Victoria). De plus, contrairement à la tendance nationale, Halifax (-44 %) et Vancouver (-14 %) enregistrent une tendance à la baisse des crimes violents liés aux armes à feu depuis 2013.

Le nombre d'introductions par effraction pour voler une arme à feu a augmenté au cours des dernières années

Les services de police des secteurs de compétence déclarants ont fait état d'un peu plus de 1 100 affaires d'introduction par effraction commises précisément dans l'intention de voler une arme à feu⁵. Cela représente un taux de 4 affaires pour 100 000 habitants, ce qui poursuit la tendance générale à la hausse observée pour cette infraction depuis 2009 (tableau explicatif 2).

Tableau explicatif 2

Introductions par effraction pour voler une arme à feu déclarées par la police, Canada, 2009 à 2016

Année	Nombre d'affaires	Taux
2009	276	1,1
2010	526	2,0
2011	597	2,3
2012	743	2,8
2013	743	2,8
2014	817	3,0
2015	984	3,6
2016	1 116	4,0

Note : Exclut le Québec. Ce renseignement est également déclaré par les services de police du Québec, mais est exclu du présent article aux fins de comparabilité avec d'autres résultats. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Comprend les infractions d'introduction par effraction pour voler une arme à feu et d'introduction par effraction dans un véhicule à moteur pour voler une arme à feu prévues au *Code criminel*.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

De ces infractions, un peu plus du tiers (36 %) étaient des introductions par effraction dans un véhicule à moteur pour voler une arme à feu. La proportion restante des infractions (64 %) étaient des introductions par effraction dans un autre endroit, une résidence privée dans la majorité des cas.

Les taux d'introductions par effraction pour voler une arme à feu étaient également plus élevés dans le Nord (12 pour 100 000 habitants) et dans les régions rurales (9 pour 100 000) que dans le Sud (4 pour 100 000) et les régions urbaines (3 pour 100 000) du pays. Comme c'est le cas pour les infractions avec violence liées aux armes à feu, ces taux plus élevés peuvent être attribuables à des taux plus élevés de possession d'armes à feu dans ces régions.

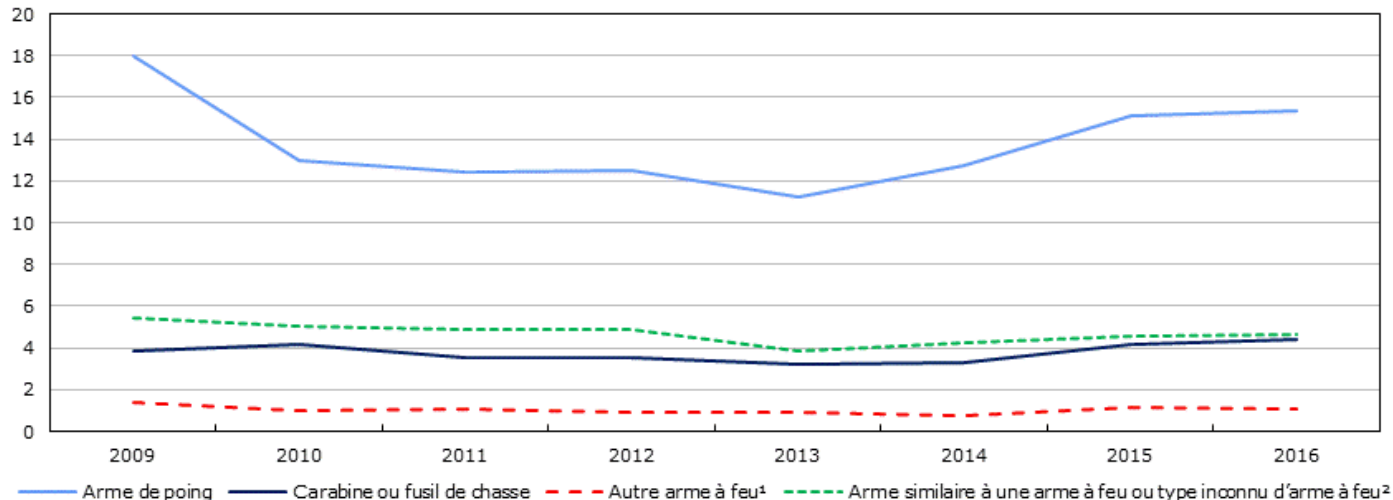
Les armes de poing sont le type d'arme à feu le plus souvent présent lors de la perpétration de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police

En 2016, plus de la moitié (60 %) des crimes violents liés aux armes à feu impliquaient des armes de poing; elles étaient suivies des carabines ou fusils de chasse (18 %) et d'autres types d'armes à feu (4 %), comme des armes à feu entièrement automatiques ou des carabines ou fusils de chasse à canon scié. Pour ce qui est de la proportion restante de 18 %, l'arme présente sur les lieux de l'affaire était une arme similaire à une arme à feu (comme un fusil à plombs ou un pistolet lance-fusées) ou un type inconnu d'arme à feu.

Depuis 2009, le taux de crimes violents liés à une arme de poing déclarés par la police se situe bien au-delà des taux de crimes violents liés à une carabine ou à un fusil de chasse, à un autre type d'arme à feu (c.-à-d. une arme à feu entièrement automatique ou une carabine ou un fusil de chasse à canon scié), à une arme similaire à une arme à feu ou encore à un type inconnu d'arme à feu (graphique 4). De plus, une grande partie de l'augmentation des crimes violents liés aux armes à feu depuis 2013 est attribuable à l'augmentation des crimes violents liés à une arme de poing : en 2016, le nombre de victimes associées à ces crimes a augmenté d'environ 1 200, et le taux, de 37 %.

Graphique 4
Victimes de crimes violents liés aux armes à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 2009 à 2016

taux pour 100 000 habitants



1. Comprend les armes à feu entièrement automatiques et les carabines et fusils de chasse à canon scié.
 2. Comprend toutes les armes qui ne répondent pas à la définition d'arme à feu du *Code criminel* et qui sont susceptibles de projeter un objet par le canon au moyen de poudre, de CO₂ (dioxyde de carbone comprimé) ou d'air comprimé, comme les pistolets lance-fusées, les fusils à plombs et les pistolets de départ. Comprend également tous les crimes violents liés aux armes à feu pour lesquels le type précis d'arme à feu était inconnu.
Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (base de données sur les tendances).

En 2016, parmi les provinces, le Manitoba (22 pour 100 000 habitants) ainsi que l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario (17 pour 100 000 habitants, respectivement) ont inscrit des taux de crimes violents liés à une arme de poing supérieurs à la moyenne nationale (15 pour 100 000 habitants) (tableau 5). Les Territoires du Nord-Ouest ont enregistré 11 victimes de crimes violents liés à une arme de poing, ce qui se traduit par un taux de 25 victimes pour 100 000 habitants, alors qu'il y a eu 2 victimes de crimes violents liés à une arme de poing au Nunavut et 1 au Yukon.

En 2016, la Saskatchewan a enregistré un taux de crimes violents liés à une carabine ou à un fusil de chasse de 19 victimes pour 100 000 habitants, soit près du double du taux inscrit par le Manitoba, la province qui a affiché le deuxième taux en importance (10 pour 100 000), et un peu plus du quadruple du taux national (4,5 pour 100 000). Les taux de crimes violents liés à une carabine ou à un fusil de chasse dans les territoires étaient considérablement plus élevés que ceux observés dans les provinces (tableau 4).

Parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR), les taux les plus élevés de crimes violents liés à une arme de poing ont été observés à Winnipeg et à Moncton (31 victimes pour 100 000 habitants, respectivement), suivies de Toronto (28 pour 100 000) (tableau 5). Dans l'ensemble, 86 % des crimes violents liés à une arme de poing déclarés par la police ont eu lieu dans une RMR.

Le présent article porte sur les crimes violents liés aux armes à feu dans leur ensemble et sur les tendances connexes observées depuis 2009. Les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés de crimes liés aux armes à feu sont demeurées relativement stables au cours des dernières années. Par exemple, comme on l'a constaté en 2012, les crimes violents liés aux armes à feu en 2016 sont demeurés une infraction plus souvent commise par des étrangers (60 %), et la plupart des victimes (69 %) et des auteurs présumés (90 %) étaient des hommes. De même, tout comme en 2012, les infractions d'homicide, de tentative de meurtre et de vol qualifié étaient plus susceptibles que les autres infractions avec violence d'être liées aux armes à feu en 2016. De plus, les jeunes adultes de 18 à 24 ans et les jeunes de 12 à 17 ans continuent d'afficher des taux plus élevés d'auteurs présumés de crimes violents liés aux armes à feu que tous les autres groupes d'âge.

De plus amples renseignements sur les caractéristiques générales sont disponibles dans l'article d'Adam Cotter (2014), ou sur demande.

Les crimes violents liés aux armes à feu sont plus fréquents dans le Nord

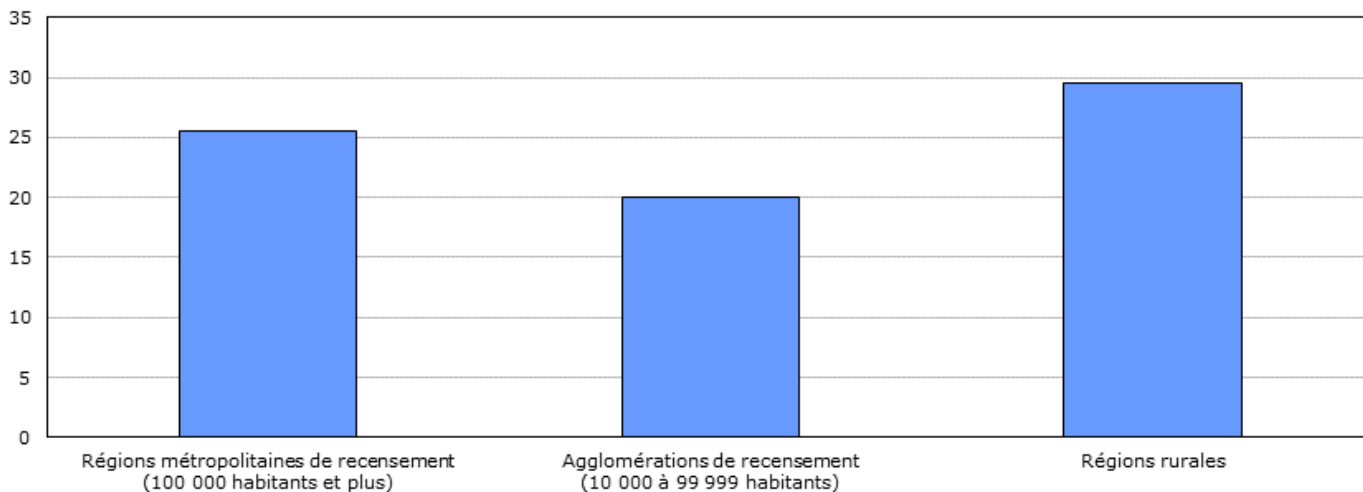
Dans l'ensemble, les crimes violents ont tendance à être plus fréquents dans le Nord du Canada, tendance qui a aussi été observée pour les crimes liés aux armes à feu. Le taux de crimes violents liés aux armes à feu dans le Nord était près du double de celui déclaré dans le Sud (46 victimes pour 100 000 habitants par rapport à 24 pour 100 000) (tableau 6)⁶.

Les niveaux de crimes violents liés aux armes à feu étaient comparables dans les régions rurales et les régions urbaines^{7,8} au Canada, soit 30 et 25 victimes pour 100 000 habitants, respectivement (tableau 6). Malgré cette tendance générale, en examinant les régions urbaines de plus près, les taux — ainsi que le volume — de crimes liés aux armes à feu étaient plus élevés dans les plus grandes villes canadiennes et plus faibles dans les régions comptant de 10 000 à 99 999 habitants (graphique 5).

Graphique 5

Victimes de crimes violents liés aux armes à feu, selon que le crime a eu lieu dans une région métropolitaine de recensement, une agglomération de recensement ou une région rurale, 2016

taux pour 100 000 habitants



Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé « noyau »). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, c'est-à-dire qu'au moins 50 % de leur population doit transiter par le noyau, le débit de la migration quotidienne étant calculé à partir des données sur le lieu de travail du recensement précédent. Les services de police des régions rurales desservent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Dans la plupart des provinces et territoires, les taux étaient plus élevés ou semblables dans le Nord et dans les régions rurales par rapport au reste du pays. L'Ontario fait exception à cette tendance : le taux de crimes violents liés aux armes à feu était plus élevé dans le Sud de l'Ontario (22 pour 100 000 habitants) et dans les régions urbaines (23 pour 100 000 habitants) que dans le Nord de l'Ontario et les régions rurales de l'Ontario (13 et 10 pour 100 000 habitants, respectivement).

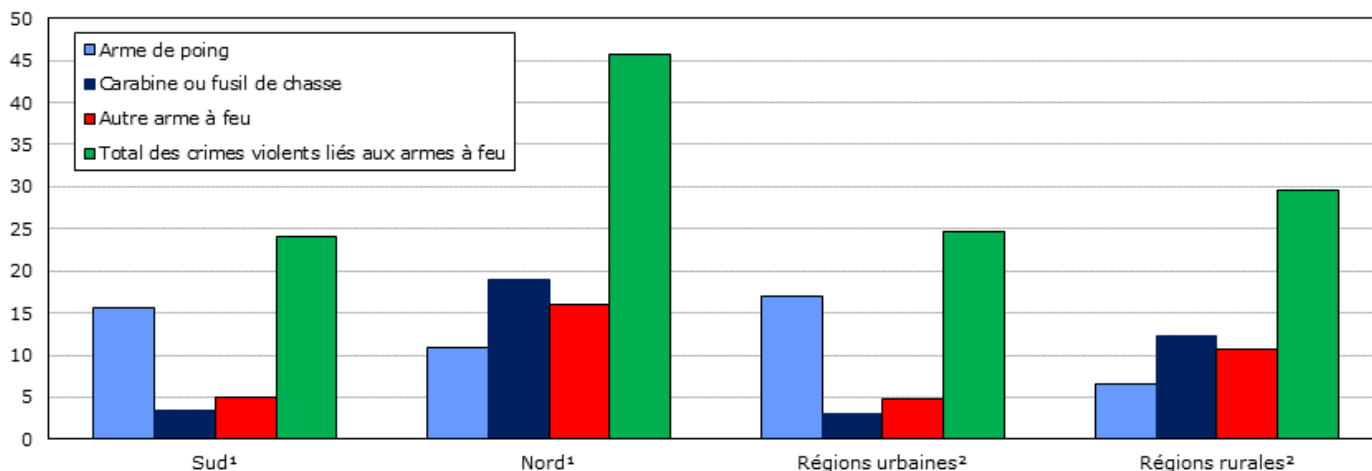
Le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse ont aussi enregistré des taux plus élevés de crimes violents liés aux armes à feu dans leurs grandes villes que dans leurs régions rurales, tandis que les taux étaient pratiquement égaux au Manitoba. Parmi l'ensemble des provinces, la Saskatchewan (68 victimes pour 100 000 habitants) et l'Alberta (53 pour 100 000) ont enregistré les taux les plus élevés de crimes liés aux armes à feu en région rurale.

Les crimes violents liés à une arme de poing avaient tendance à se produire dans les régions du Sud et dans les régions urbaines. Ainsi, le taux de crimes violents liés à une arme de poing dans les régions urbaines était plus de deux fois supérieur à celui déclaré par les services de police desservant des régions rurales (17 victimes pour 100 000 habitants par rapport à 7 pour 100 000).

En revanche, le taux de crimes violents liés à une carabine ou à un fusil de chasse était de quatre fois supérieur dans les régions rurales comparativement à celui observé dans les régions urbaines (12 pour 100 000 habitants par rapport à 3 pour 100 000) et cinq fois plus élevé dans le Nord des provinces et les territoires que dans le Sud (19 pour 100 000 habitants par rapport à 3,5 pour 100 000) (tableau 6, graphique 6).

Graphique 6**Victimes de crimes violents liés aux armes à feu, selon que le crime a eu lieu dans le Nord ou le Sud ou dans une région urbaine ou rurale, 2016**

taux pour 100 000 habitants



1. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du Sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Les services de police des régions urbaines desservent un territoire où au moins la moitié de la population vit dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Les services de police qui ne répondent pas à ce critère sont considérés comme étant des régions rurales. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants.

Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

De nombreux facteurs peuvent expliquer les taux plus élevés dans les collectivités du Nord et des régions rurales. Par exemple, les taux de possession d'armes à feu peuvent contribuer aux taux plus élevés dans ces collectivités, en raison des armes à feu nécessaires pour la chasse et l'agriculture. Cela fait croire la probabilité qu'une arme à feu soit présente sur les lieux de l'affaire au moment de la perpétration d'une infraction.

Sources des données

Les données sont extraites du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Références

ALLEN, Mary, et Samuel PERREAULT. 2015. « Les crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires du Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam. 2014. « Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

DAVID, Jean-Denis. 2017. « L'homicide au Canada, 2016 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

MUNCH, Christopher, et Warren SILVER. « Mesurer le crime organisé au Canada : résultats d'un projet pilote », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Notes

1. Le présent article comprend des renseignements sur les crimes violents liés aux armes à feu déclarés par les services de police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Tous les résultats excluent la province de Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Une analyse détaillée des homicides liés aux armes à feu fondée sur les données les plus récentes de l'Enquête sur les homicides est présentée dans l'article de David (2017). Le Programme DUC ne fournit pas de renseignements sur l'origine des armes à feu utilisées dans la perpétration d'infractions avec violence et sur la relation entre un crime violent lié à une arme à feu et le crime organisé. Le Centre canadien de la statistique juridique a cerné un certain nombre de pratiques exemplaires pour la collecte de cette information dans le cadre du Programme DUC (voir Munch et Silver, 2017).

2. La base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire facilite les comparaisons au fil du temps. Cette base de données contient les données de l'ensemble des services de police qui ont participé au Programme DUC pendant toute la période visée par la base de données. Depuis 2009, la base de

données sur les tendances du Programme DUC comprend les données déclarées par les services de police desservant 99 % de la population du Canada, alors que la couverture était moins élevée les années antérieures. L'analyse des tendances commence en 2009, l'objectif étant de maintenir le plus haut niveau de couverture uniforme au fil du temps.

3. Dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, les armes à feu sont classées en cinq groupes, soit les armes à feu entièrement automatiques, les carabines ou les fusils de chasse à canon scié, les armes de poing, les carabines ou les fusils de chasse, les armes similaires à des armes à feu ou les types inconnus d'armes à feu. Les armes similaires à des armes à feu comprennent toutes les armes qui ne répondent pas à la définition d'arme à feu du *Code criminel* et qui sont susceptibles de projeter un objet par le canon au moyen de poudre, de CO₂ (dioxyde de carbone comprimé) ou d'air comprimé, comme les pistolets lance-fusées, les fusils à plombs et les pistolets de départ.

4. De nombreux facteurs peuvent expliquer en partie l'évolution des taux de criminalité. En 2013, l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) était de 68,8; depuis que l'IGC est devenu disponible en 1998, seule l'année 2014 a affiché une valeur plus faible.

5. Ce renseignement est également déclaré par les services de police du Québec, mais est exclu du présent article aux fins de comparabilité avec d'autres résultats. En 2016, 134 affaires d'introduction par effraction pour voler une arme à feu ont été enregistrées au Québec, ce qui représente un taux de 1,6 affaire pour 100 000 habitants. Contrairement à la tendance nationale, ces infractions sont demeurées relativement stables au Québec de 2010 à 2015, avant de diminuer en 2016.

6. De plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour la délimitation des régions desservies par les services de police sont disponibles dans l'article d'Allen et Perreault (2015).

7. Les services de police des régions urbaines desservent un territoire où au moins la moitié de la population vit dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR ou une AR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé « noyau »). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, c'est-à-dire qu'au moins 50 % de leur population doit transiter par le noyau, le débit de la migration quotidienne étant calculé à partir des données sur le lieu de travail du recensement précédent. Les services de police des régions rurales desservent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

8. Les chiffres de population ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires policiers.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Victimes de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, selon le type d'arme à feu, 2009 à 2016

Année	Arme de poing			Carabine ou fusil de chasse			Autre arme à feu ¹			Arme similaire à une arme à feu ou type inconnu d'arme à feu ²			Total des crimes violents liés aux armes à feu		
	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	
2009	4 590	62,7	17,9	977	13,3	3,8	360	4,9	1,4	1 395	19,1	5,5	7 322	2,3	28,6
2010	3 356	55,8	13,0	1 083	18,0	4,2	262	4,4	1,0	1 311	21,8	5,1	6 012	1,9	23,3
2011	3 251	56,9	12,5	916	16,0	3,5	277	4,8	1,1	1 269	22,2	4,9	5 713	2,0	21,9
2012	3 307	57,1	12,5	942	16,3	3,6	244	4,2	0,9	1 296	22,4	4,9	5 789	2,1	21,9
2013	3 005	58,5	11,2	857	16,7	3,2	236	4,6	0,9	1 036	20,2	3,9	5 134	2,0	19,2
2014	3 460	60,7	12,8	885	15,5	3,3	212	3,7	0,8	1 142	20,0	4,2	5 699	2,3	21,0
2015	4 125	60,5	15,1	1 141	16,7	4,2	306	4,5	1,1	1 244	18,3	4,5	6 816	2,7	24,9
2016	4 249	60,2	15,3	1 226	17,4	4,4	295	4,2	1,1	1 286	18,2	4,6	7 056	2,8	25,5
Variation en pourcentage de 2013 à 2016	41,4	...	36,7	43,1	...	38,3	25,0	...	20,8	24,1	...	20,0	37,4	...	32,8
Variation en pourcentage de 2009 à 2016	-7,4	...	-14,5	25,5	...	15,9	-18,1	...	-24,3	-7,8	...	-14,8	-3,6	...	-11,0

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les armes à feu entièrement automatiques et les carabines et fusils de chasse à canon scié.

2. Comprend toutes les armes qui ne répondent pas à la définition d'arme à feu du *Code criminel* et qui sont susceptibles de projeter un objet par le canon au moyen de poudre, de CO₂ (dioxyde de carbone comprimé) ou d'air comprimé, comme les pistolets lance-fusées, les fusils à plombs et les pistolets de départ. Comprend également tous les crimes violents liés aux armes à feu pour lesquels le type précis d'arme à feu était inconnu.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

4. Sont exclues du calcul des pourcentages les affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.

Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Les calculs des pourcentages excluent les affaires dans lesquelles la présence d'une arme est inconnue. Afin de faciliter les comparaisons au fil du temps, une base de données sur les tendances précise est tenue à jour. Cette base de données contient seulement les services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire pendant toute la période visée par la base de données (2009 à 2016). Par conséquent, il existe de légères différences entre les chiffres de la base de données sur les tendances utilisée pour faire des comparaisons au fil du temps, et les données de l'année 2016, lesquelles sont utilisées pour analyser les caractéristiques des crimes violents déclarés par la police au Canada. Selon la base de données sur les tendances, les services de police qui ont systématiquement déclaré des données au Programme DUC chaque année au cours de la période de sept ans ont fait état de 7 056 victimes de crimes violents liés aux armes à feu en 2016. En utilisant seulement les données de 2016, les services de police ont déclaré 7 104 victimes de crimes liés aux armes à feu. C'est ce qui explique les différences entre les chiffres représentant les victimes de crimes liés aux armes à feu dans ce tableau et ceux des autres tableaux et graphiques.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2

Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le type d'arme présente et la province ou le territoire, 2016

Province ou territoire	Arme à feu			Autre arme ¹			Aucune arme ²			Arme inconnue		Total	
	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	#	taux ³
Terre-Neuve-et-Labrador	66	1,2	12,9	856	16,1	167	4 411	82,7	862	96	...	5 429	1 061
Île-du-Prince-Édouard	15	1,5	10,1	104	10,1	70	910	88,4	612	42	...	1 071	720
Nouvelle-Écosse	117	1,4	12,3	1 167	13,9	123	7 134	84,7	751	195	...	8 613	907
Nouveau-Brunswick	166	2,1	21,9	1 075	13,7	142	6 617	84,2	874	109	...	7 967	1 052
Ontario	3 052	3,1	21,9	17 348	17,5	124	78 623	79,4	564	1 852	...	100 875	724
Manitoba	625	2,8	48,5	5 363	23,7	416	16 605	73,5	1 287	856	...	23 449	1 818
Saskatchewan	635	3,2	55,9	4 464	22,6	393	14 671	74,2	1 291	926	...	20 696	1 821
Alberta	1 482	3,2	34,8	9 159	20,1	215	35 037	76,7	822	1 821	...	47 499	1 114
Colombie-Britannique	864	2,0	18,2	8 191	19,4	172	33 141	78,5	697	699	...	42 895	903
Yukon	19	1,6	50,7	176	14,4	469	1 027	84,0	2 739	88	...	1 310	3 494
Territoires du Nord-Ouest	30	1,0	67,5	366	12,7	823	2 482	86,2	5 581	179	...	3 057	6 874
Nunavut	33	1,3	89,0	335	12,9	903	2 222	85,8	5 992	104	...	2 694	7 265
Canada	7 104	2,7	25,5	48 604	18,8	174	202 880	78,5	728	6 967	...	265 555	953

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend toutes les armes autres que les armes à feu, comme les couteaux, les massues et instruments contondants, le poison, les véhicules à moteur, les ligatures et le feu.

2. Comprend la force physique et les menaces.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Les calculs des pourcentages excluent les affaires dans lesquelles la présence d'une arme est inconnue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le type d'arme présente et la région métropolitaine de recensement, 2016

Région métropolitaine de recensement (RMR)	Arme à feu			Autre arme ¹			Aucune arme ²			Arme inconnue		Total	
	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	#	taux ³
Regina	147	5,7	59	696	27,2	281	1 716	67,1	693	63	...	2 622	1 059
Winnipeg	394	4,1	50	2 730	28,1	343	6 602	67,9	830	149	...	9 875	1 241
Moncton	65	3,2	41	325	15,9	207	1 648	80,9	1 048	23	...	2 061	1 310
Edmonton	532	3,8	38	3 157	22,3	228	10 483	74,0	756	302	...	14 474	1 043
Toronto ⁴	1 824	4,6	33	7 673	19,4	137	30 155	76,0	538	861	...	40 513	723
Hamilton ⁵	177	3,6	32	856	17,5	153	3 859	78,9	688	20	...	4 912	876
Saskatoon	98	2,9	31	847	25,2	266	2 410	71,8	757	43	...	3 398	1 067
Windsor	70	3,1	23	440	19,2	144	1 781	77,7	584	5	...	2 296	752
Calgary	324	3,2	22	2 300	22,5	156	7 584	74,3	514	554	...	10 762	730
Ottawa ⁶	216	4,0	21	975	17,8	96	4 276	78,2	422	85	...	5 552	548
Kelowna	40	2,4	20	318	18,8	161	1 330	78,8	675	12	...	1 700	863
Vancouver	506	2,6	20	4 352	22,1	171	14 865	75,4	583	310	...	20 033	785
Kitchener—Cambridge—Waterloo	107	2,4	19	787	17,5	143	3 597	80,1	655	88	...	4 579	834
Brantford	26	1,8	19	279	19,1	201	1 158	79,2	833	5	...	1 468	1 056
Abbotsford—Mission	31	2,1	17	309	21,4	166	1 107	76,5	594	16	...	1 463	785
London	82	2,3	16	681	19,3	132	2 769	78,4	537	112	...	3 644	707
Peterborough	19	2,0	15	138	14,6	112	791	83,4	640	5	...	953	771
St. Catharines—Niagara	69	3,1	15	406	18,2	89	1 757	78,7	387	12	...	2 244	494
Halifax	61	2,0	14	411	13,3	96	2 627	84,8	617	14	...	3 113	731
Barrie	29	2,3	13	182	14,7	84	1 029	83,0	475	43	...	1 283	592
Saint John	14	1,1	11	128	10,2	100	1 117	88,7	873	43	...	1 302	1 018
St. John's	20	1,2	10	281	16,9	135	1 360	81,9	655	56	...	1 717	827
Thunder Bay	11	0,6	9	248	14,5	206	1 446	84,8	1 200	12	...	1 717	1 425
Guelph	11	1,4	8	113	14,1	85	676	84,5	511	21	...	821	620
Victoria	24	0,7	6	459	14,2	124	2 740	85,0	738	112	...	3 335	899
Kingston	10	1,0	6	160	16,6	95	796	82,4	474	13	...	979	584
Grand Sudbury	9	0,8	5	216	18,7	131	931	80,5	564	6	...	1 162	704
Total pour les RMR⁷	5 042	3,4	26	30 407	20,2	154	114 831	76,4	581	3 048	...	153 328	776
Régions autres que les RMR	2 062	1,9	25	18 197	16,8	225	88 049	81,3	1 086	3 919	...	112 227	1 385
Total	7 104	2,7	25	48 604	18,8	174	202 880	78,5	728	6 967	...	265 555	953

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend toutes les armes autres que les armes à feu, comme les couteaux, les massues et instruments contondants, le poison, les véhicules à moteur, les ligatures et le feu.

2. Comprend la force physique et les menaces.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires policiers.

4. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la RMR de Toronto.

5. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la RMR de Hamilton.

6. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa—Gatineau située en Ontario.

7. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham. Peut comprendre un petit nombre d'infractions survenues à l'extérieur d'une RMR puisqu'une petite fraction de la population relevant de la Police régionale de Durham se situe à l'extérieur des limites d'une RMR.

Note : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires policiers. Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Le terme « Arme » s'entend de l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire. Les calculs des pourcentages excluent les affaires dans lesquelles la présence d'une arme est inconnue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
Victimes de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, selon le type d'arme à feu et la province ou le territoire, 2016

Province ou territoire	Arme de poing			Carabine ou fusil de chasse			Autre arme à feu ¹			Arme similaire à une arme à feu ou type inconnu d'arme à feu ²			Total des crimes violents liés aux armes à feu		
	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	taux ³	# violents ⁴	taux ³	
Terre-Neuve-et-Labrador	8	12,1	1,6	21	31,8	4,1	10	15,2	2,0	27	40,9	5,3	66	1,2	12,9
Île-du-Prince-Édouard	0	0,0	0,0	6	40,0	4,0	0	0,0	0,0	9	60,0	6,1	15	1,5	10,1
Nouvelle-Écosse	46	39,3	4,8	28	23,9	2,9	6	5,1	0,6	37	31,6	3,9	117	1,4	12,3
Nouveau-Brunswick	85	51,2	11,2	56	33,7	7,4	2	1,2	0,3	23	13,9	3,0	166	2,1	21,9
Ontario	2 344	76,8	16,8	242	7,9	1,7	78	2,6	0,6	388	12,7	2,8	3 052	3,1	21,9
Manitoba	281	45,0	21,8	129	20,6	10,0	23	3,7	1,8	192	30,7	14,9	625	2,8	48,5
Saskatchewan	194	30,6	17,1	212	33,4	18,7	54	8,5	4,8	175	27,6	15,4	635	3,2	55,9
Alberta	741	50,0	17,4	359	24,2	8,4	91	6,1	2,1	291	19,6	6,8	1 482	3,2	34,8
Colombie-Britannique	549	63,5	11,6	150	17,4	3,2	32	3,7	0,7	133	15,4	2,8	864	2,0	18,2
Yukon	1	5,3	2,7	9	47,4	24,0	0	0,0	0,0	9	47,4	24,0	19	1,6	50,7
Territoires du Nord-Ouest	11	36,7	24,7	11	36,7	24,7	0	0,0	0,0	8	26,7	18,0	30	1,0	67,5
Nunavut	2	6,1	5,4	22	66,7	59,3	0	0,0	0,0	9	27,3	24,3	33	1,3	89,0
Canada	4 262	60,0	15,3	1 245	17,5	4,5	296	4,2	1,1	1 301	18,3	4,7	7 104	2,7	25,5

1. Comprend les armes à feu entièrement automatiques et les carabines et fusils de chasse à canon scié.

2. Comprend toutes les armes qui ne répondent pas à la définition d'arme à feu du *Code criminel* et qui sont susceptibles de projeter un objet par le canon au moyen de poudre, de CO₂ (dioxyde de carbone comprimé) ou d'air comprimé, comme les pistolets lance-fusées, les fusils à plombs et les pistolets de départ. Comprend également tous les crimes violents liés aux armes à feu pour lesquels le type précis d'arme à feu était inconnu.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

4. Sont exclues du calcul des pourcentages les affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.

Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
Victimes de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, selon le type d'arme à feu et la région métropolitaine de recensement, 2016

Région métropolitaine de recensement (RMR)	Arme de poing			Carabine ou fusil de chasse			Autre arme à feu ¹			Arme similaire à une arme à feu ou type inconnu d'arme à feu ²			Total des crimes violents liés aux armes à feu		
	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	%	taux ³	#	% du total des crimes violents ⁴	taux ³
Regina	38	25,9	15,3	47	32,0	19,0	16	10,9	6,5	46	31,3	18,6	147	5,7	59,4
Winnipeg	244	61,9	30,7	47	11,9	5,9	16	4,1	2,0	87	22,1	10,9	394	4,1	49,5
Moncton	48	73,8	30,5	6	9,2	3,8	0	0,0	0,0	11	16,9	7,0	65	3,2	41,3
Edmonton	325	61,1	23,4	105	19,7	7,6	39	7,3	2,8	63	11,8	4,5	532	3,8	38,3
Toronto ⁵	1 548	84,9	27,6	79	4,3	1,4	40	2,2	0,7	157	8,6	2,8	1 824	4,6	32,5
Hamilton ⁶	133	75,1	23,7	3	1,7	0,5	5	2,8	0,9	36	20,3	6,4	177	3,6	31,5
Saskatoon	50	51,0	15,7	20	20,4	6,3	2	2,0	0,6	26	26,5	8,2	98	2,9	30,8
Windsor	45	64,3	14,7	12	17,1	3,9	2	2,9	0,7	11	15,7	3,6	70	3,1	22,9
Calgary	209	64,5	14,2	45	13,9	3,1	12	3,7	0,8	58	17,9	3,9	324	3,2	22,0
Ottawa ⁷	172	79,6	17,0	11	5,1	1,1	4	1,9	0,4	29	13,4	2,9	216	4,0	21,3
Kelowna	25	62,5	12,7	10	25,0	5,1	2	5,0	1,0	3	7,5	1,5	40	2,4	20,3
Vancouver	378	74,7	14,8	31	6,1	1,2	18	3,6	0,7	79	15,6	3,1	506	2,6	19,8
Kitchener–Cambridge–Waterloo	85	79,4	15,5	2	1,9	0,4	2	1,9	0,4	18	16,8	3,3	107	2,4	19,5
Brantford	21	80,8	15,1	4	15,4	2,9	0	0,0	0,0	1	3,8	0,7	26	1,8	18,7
Abbotsford–Mission	20	64,5	10,7	4	12,9	2,1	0	0,0	0,0	7	22,6	3,8	31	2,1	16,6
London	58	70,7	11,3	6	7,3	1,2	3	3,7	0,6	15	18,3	2,9	82	2,3	15,9
Peterborough	13	68,4	10,5	2	10,5	1,6	0	0,0	0,0	4	21,1	3,2	19	2,0	15,4
St. Catharines–Niagara	48	69,6	10,6	11	15,9	2,4	2	2,9	0,4	8	11,6	1,8	69	3,1	15,2
Halifax	38	62,3	8,9	6	9,8	1,4	3	4,9	0,7	14	23,0	3,3	61	2,0	14,3
Barrie	23	79,3	10,6	3	10,3	1,4	0	0,0	0,0	3	10,3	1,4	29	2,3	13,4
Saint John	9	64,3	7,0	2	14,3	1,6	1	7,1	0,8	2	14,3	1,6	14	1,1	10,9
St. John's	5	25,0	2,4	4	20,0	1,9	1	5,0	0,5	10	50,0	4,8	20	1,2	9,6
Thunder Bay	4	36,4	3,3	5	45,5	4,1	0	0,0	0,0	2	18,2	1,7	11	0,6	9,1
Guelph	3	27,3	2,3	2	18,2	1,5	2	18,2	1,5	4	36,4	3,0	11	1,4	8,3
Victoria	15	62,5	4,0	3	12,5	0,8	3	12,5	0,8	3	12,5	0,8	24	0,7	6,5
Kingston	7	70,0	4,2	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	3	30,0	1,8	10	1,0	6,0
Grand Sudbury	2	22,2	1,2	2	22,2	1,2	1	11,1	0,6	4	44,4	2,4	9	0,8	5,4
Total pour les RMR⁸	3 647	72,3	18,5	486	9,6	2,5	178	3,5	0,9	731	14,5	3,7	5 042	3,4	25,5
Régions autres que les RMR	615	29,8	7,6	759	36,8	9,4	118	5,7	1,5	570	27,6	7,0	2 062	1,9	25,4
Total	4 262	60,0	15,3	1 245	17,5	4,5	296	4,2	1,1	1 301	18,3	4,7	7 104	2,7	25,5

1. Comprend les armes à feu entièrement automatiques et les carabines et fusils de chasse à canon scié.

2. Comprend toutes les armes qui ne répondent pas à la définition d'arme à feu du *Code criminel* et qui sont susceptibles de projeter un objet par le canon au moyen de poudre, de CO₂ (dioxyde de carbone comprimé) ou d'air comprimé, comme les pistolets lance-fusées, les fusils à plombs et les pistolets de départ. Comprend également tous les crimes violents liés aux armes à feu pour lesquels le type précis d'arme à feu était inconnu.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires policiers.

4. Sont exclues du calcul des pourcentages les affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.

5. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la RMR de Toronto.

6. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la RMR de Hamilton.

7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

8. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham. Peut comprendre un petit nombre d'infractions survenues à l'extérieur d'une RMR puisqu'une petite fraction de la population relevant de la Police régionale de Durham se situe à l'extérieur des limites d'une RMR.

Note : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires policiers. Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Le terme « Arme » s'entend de l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire. Les calculs des pourcentages excluent les affaires dans lesquelles la présence d'une arme est inconnue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6
Victimes de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, selon la province ou le territoire et selon que le crime a eu lieu dans le Nord ou le Sud ou dans une région urbaine ou rurale, 2016

Province ou territoire	Sud ¹		Nord ¹		Région urbaine ²		Région rurale ²		Total	
	#	taux ³	#	taux ³	#	taux ³	#	taux ³	#	taux ³
Terre-Neuve-et-Labrador	56	11,6	10	35,9	22	8,3	44	17,7	66	12,9
Île-du-Prince-Édouard	15	10,1	5	5,2	10	19,1	15	10,1
Nouvelle-Écosse	117	12,3	85	13,6	32	9,8	117	12,3
Nouveau-Brunswick	166	21,9	109	22,8	57	20,4	166	21,9
Ontario	2 949	22,4	103	12,9	2 897	23,3	155	10,5	3 052	21,9
Manitoba	483	40,7	142	136,2	426	47,9	199	49,7	625	48,5
Saskatchewan	526	48,0	109	270,7	347	48,7	288	68,1	635	55,9
Alberta	1 196	31,1	286	69,2	1 078	30,7	404	53,4	1 482	34,8
Colombie-Britannique	761	17,2	103	31,8	775	18,4	89	16,5	864	18,2
Yukon	19	50,7	7	23,0	12	169,0	19	50,7
Territoires du Nord-Ouest	30	67,5	5	22,7	25	111,6	30	67,5
Nunavut	33	89,0	33	89,0	33	89,0
Canada	6 269	24,1	835	45,7	5 756	24,7	1 348	29,5	7 104	25,5

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le Nord englobe les territoires ainsi que les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Sud désigne les régions du Sud de ces provinces ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Les services de police des régions urbaines desservent un territoire où au moins la moitié de la population vit dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR ou une AR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé « noyau »). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, c'est-à-dire qu'au moins 50 % de leur population doit transiter par le noyau, le débit de la migration quotidienne étant calculé à partir des données sur le lieu de travail du recensement précédent. Les services de police des régions rurales desservent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableaux en annexe

Tableau 1 en annexe

Variations du nombre de victimes de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2009, 2013 et 2016

Région métropolitaine de recensement (RMR)	2016		Variation du taux en pourcentage de 2013 à 2016	Écart en nombre de victimes de 2013 à 2016	Variation du taux en pourcentage de 2009 à 2016	Écart en nombre de victimes de 2009 à 2016
	nombre de victimes	taux ¹	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
St. John's	20	9,6	-30	-8	15	4
Halifax	61	14,3	-44	-43	-67	-109
Moncton	65	41,3	119	38	154	43
Saint John	14	10,9	-24	-7	-45	-15
Ottawa ²	216	21,3	31	57	-37	-100
Kingston	10	6,0	-30	-4	-63	-16
Peterborough	19	15,4	-28	-7	32	5
Toronto ³	1 824	32,5	83	869	-20	-232
Hamilton ⁴	177	31,5	40	54	-12	-13
St. Catharines–Niagara	69	15,2	4	4	-44	-50
Kitchener–Cambridge–Waterloo	107	19,5	28	26	19	23
Brantford	26	18,7	-33	-12	17	5
Guelph	11	8,3	-29	-4	28	3
London	82	15,9	33	22	-33	-33
Windsor	70	22,9	35	19	-8	-5
Barrie	21	9,7	-25	-6	2	8
Grand Sudbury	9	5,4	-55	-11	-71	-22
Thunder Bay	11	9,1	-20	-3	-22	-3
Winnipeg	394	49,5	63	151	27	99
Regina	147	59,4	131	87	117	89
Saskatoon	98	30,8	40	33	-15	3
Calgary	324	22,0	0	23	-38	-110
Edmonton	532	38,3	43	187	47	226
Kelowna	40	20,3	31	11	-22	2
Abbotsford–Mission	31	16,6	-18	-5	-55	-32
Vancouver	506	19,8	-14	-55	-41	-267
Victoria	24	6,5	-25	-7	-60	-33

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires policiers.

2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

3 Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la RMR de Toronto.

4. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la RMR de Hamilton.

Note : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires policiers. Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Les calculs des pourcentages excluent les affaires dans lesquelles la présence d'une arme est inconnue. Afin de faciliter les comparaisons au fil du temps, une base de données sur les tendances précise est tenue à jour. Cette base de données contient seulement les services de police qui ont participé au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire pendant toute la période visée par la base de données (2009 à 2016). Par conséquent, il existe de légères différences entre les chiffres de la base de données sur les tendances utilisée pour faire des comparaisons au fil du temps, et les données de l'année 2016, lesquelles sont utilisées pour analyser les caractéristiques des crimes violents déclarés par la police au Canada. Selon la base de données sur les tendances, les services de police qui ont systématiquement déclaré des données au Programme DUC chaque année au cours de la période de sept ans ont fait état de 7 056 victimes de crimes violents liés aux armes à feu en 2016. En utilisant seulement les données de 2016, les services de police ont déclaré 7 104 victimes de crimes liés aux armes à feu. C'est ce qui explique les différences entre les chiffres représentant les victimes de crimes liés aux armes à feu dans ce tableau et ceux des autres tableaux et graphiques.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité (base de données sur les tendances).

Tableau 2 en annexe

Victimes de crimes violents liés aux armes à feu déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2016

Infraction	Victimes de crimes violents impliquant la présence d'une arme à feu	
	nombre	pourcentage
Tentative de meurtre	291	50,2
Meurtre	195	37,9
Vol qualifié	2 873	18,7
Séquestration ou enlèvement	61	3,1
Extorsion	29	2,6
Menaces	599	2,0
Voies de fait (tous les niveaux)	1 675	1,0
Agression sexuelle (tous les niveaux)	56	0,4
Harcèlement criminel	14	0,2
Total des infractions avec violence	7 104	2,7

Note : Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Les calculs des pourcentages excluent les affaires dans lesquelles la présence d'une arme est inconnue. Le total ne correspond pas à la somme des catégories puisque les infractions ne figurent pas toutes dans le tableau.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3 en annexe

Auteurs présumés de crimes violents liés aux armes à feu, selon le groupe d'âge, Canada, 2016

Groupe d'âge	Nombre	Taux
Jeunes		
12 à 17 ans	843	46,1
Adultes — total	4 139	18,7
18 à 24 ans	1 644	62,6
25 à 34 ans	1 422	36,1
35 à 44 ans	542	14,8
45 à 54 ans	337	8,5
55 à 64 ans	129	3,4
65 à 89 ans	65	1,5
Total	4 982	20,7
Âge inconnu	1	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.